

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

Le Supérieur de district

+ Suresnes, le 24 janvier 2008

A Messieurs les doyens, prieurs et
directeurs d'école

Objet : décret du 21 janvier 2009

Cher Monsieur l'abbé,

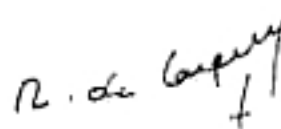
Veillez trouver ci-joint le communiqué de notre Supérieur Général en réaction à la levée du décret des excommunications, ainsi que la lettre qu'il adresse à nos fidèles.

Ces deux documents devront être lus demain en chaire, en insistant sur le fait que cet acte du Saint-Siège ne change en rien notre combat.

En outre, puisque manifestement c'est à l'intervention de la Très Sainte Vierge Marie qu'il faut attribuer cet acte du Pape, Monseigneur Fellay désire également que nous chantions tous demain, à la fin de la messe principale de nos chapelles, un **Magnificat** d'action de grâces.

Vous trouverez enfin une lettre que je vous adresse, ainsi qu'à tous les prêtres, pour expliquer davantage la situation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, cher Monsieur l'abbé, l'expression de mon dévouement sacerdotal dans le Cœur Dououreux et Immaculé de Marie,



Abbé de Cacqueray